



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 13 avril 2006

L'USP soutient les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation

Le Comité directeur de l'Union Suisse des Paysans approuve les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation qui seront soumis à votation populaire le mois prochain. Il voit un grand potentiel d'amélioration dans la collaboration entre Confédération et cantons dans le domaine de la formation.

Le 21 mai prochain, le peuple suisse devra dire s'il accepte ou non les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation. Ces derniers prévoient d'attribuer à la Confédération des compétences supplémentaires pour piloter et harmoniser la formation en Suisse. Au terme de sa séance d'aujourd'hui, le Comité directeur de l'USP a décidé d'approuver les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation. Bien qu'à court terme la formation agricole ne soit pas particulièrement touchée par ces changements, le Comité directeur considère comme judicieux que la coordination entre les cantons soit améliorée. Elle aura pour effet de modérer les ardeurs d'un fédéralisme exagéré et de traiter de manière plus uniforme les différentes étapes de la formation.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

Jakob Rösch, responsable de la division formation de l'USP, tél. 056 462 52 10, mobile 079 480 02 48

Sandra Helfenstein, porte-parole de l'USP, tél. 056 462 52 21, mobile 079 826 89 75
www.sbv-usp.ch